

Guy TEISSIER ✱

Député des Bouches-du-Rhône

Président du Groupe d'amitié France-Etats-Unis

Paris, le **28 NOV. 2017**

Monsieur le Secrétaire départemental,

Vous avez souhaité me faire part de vos inquiétudes concernant la question de l'évolution des grilles de rémunération des agents publics et le calendrier d'application du protocole « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR).

Je tenais à vous assurer que j'avais bien reçu votre courrier et que j'en avais pris connaissance avec la plus grande attention.

En effet, c'est une nouvelle fois sans concertation, que le Gouvernement a annoncé le gel du point d'indice pour 2017 et 2018.

Exposant sa feuille de route, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a également dit vouloir "interroger" le calendrier de mise en œuvre de l'accord "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR).

Comme vous le soulignez, ces annonces méritent d'être clarifiées. Je comprends tout à fait l'inquiétude des agents publics déjà fortement pénalisés par les mesures prévues dans le Projet de loi de Finances (PLF) pour 2018, notamment l'augmentation de la CSG. En effet, la facture s'annonce salée pour les retraités, les indépendants mais aussi les fonctionnaires qui ne bénéficieront pas de la baisse des cotisations salariales et n'auront donc aucune compensation.

Le Président de la République considère sans doute comme assez privilégiés les retraités, les fonctionnaires et les indépendants, pour pouvoir encaisser cette perte de pouvoir d'achat. Il va s'en dire que cela traduit surtout une profonde méconnaissance de la réalité.

En effet, les conditions de travail de nos agents publics se dégradent et leurs missions évoluent sans que les organisations ne soient adaptées pour dégager les moyens nécessaires afin d'améliorer l'efficacité du travail et la qualité du service rendu.

Monsieur Gilles PROU-GAILLARD

Secrétaire départemental

UNSA 13

97 Boulevard Jeanne d'Arc

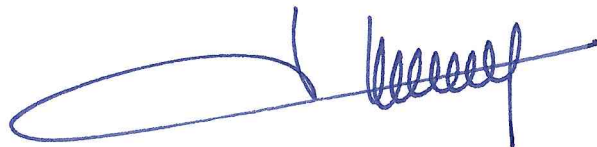
13005 MARSEILLE

Récompenser le mérite et valoriser les compétences que ce soit en termes de salaire, d'avancement, de promotion ou de changement d'affectation des agents publics, est une nécessité.

J'ai donc tenu à demander au Gouvernement de préciser clairement ses intentions en ce qui concerne la question du calendrier d'application du protocole PPCR.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le contenu de cette intervention et ne manquerai pas de vous informer des suites réservées à cette démarche.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie de croire, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire départemental, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guy TEISSIER



15ème législature

Question N° : 3273	De M. Guy Teissier (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique >fonctionnaires et agents publics	Tête d'analyse >Parcours professionnels, carrières et rémunér	Analyse > Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).
Question publiée au JO le : 28/11/2017		

Texte de la question

M. Guy Teissier interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la question du calendrier d'application du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). En effet, un report de l'application du protocole PPCR serait prévu. Cette annonce inquiète de nombreux agents publics qui se sentent une nouvelle fois pénalisés alors même qu'ils subiront prochainement, avec la hausse de la CSG, une perte de leur pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles orientations compte prendre concrètement le Gouvernement pour récompenser le mérite et valoriser les compétences que ce soit en termes de salaire, d'avancement, de promotion ou de changement d'affectation des agents publics.